



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Luiza MAXIM

Définir la voix : les modalités de la définition discursive dans les entretiens des professeurs de chant lyrique

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Luiza MAXIM, *Définir la voix : les modalités de la définition discursive dans les entretiens des professeurs de chant lyrique*, Autour de la définition, Publif@rum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 23/04/2019, url: http://publif@rum.farum.it/ezine_pdf.php?id=138

Editore Publif@rum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Università di Genova)

<http://www.farum.it/publif@rum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publif@rum/ezine_articles.php?art_id=138

Document généré automatiquement le 23/04/2019.

Définir la voix : les modalités de la définition discursive dans les entretiens des professeurs de chant lyrique

Luiza MAXIM

Table

1. Enjeux de la définition dans le discours de spécialité musical

2. Corpus et méthodologie

3. Analyse des données

Conclusions

Bibliographie

1. Enjeux de la définition dans le discours de spécialité musical

La voix en tant qu'objet sensoriel décrit et défini par des professionnels du chant¹ lors des tests de perception suscite une réflexion qui se caractérise par une forte représentation des marques de la personne et des formes modales accompagnant le processus de construction des connaissances en discours (GARNIER, 2003: 59; GARNIER et al., 2005: 155; DUBOIS, 2000).

D'un point de vue linguistique, le travail de description s'articule autour de quelques axes majeurs. Les sujets jonglent avec la contrainte omniprésente de la disponibilité des ressources lexicales (quels termes et descripteurs utiliser), un aspect qu'on peut constater dans le jeu d'adéquation de ces termes/descripteurs au contexte perceptif mais aussi dans la négociation constante du rapport entre les connaissances expertes et le positionnement subjectif du locuteur (en fonction de l'histoire individuelle, de ses représentations spécifiques de l'objet sonore ou de l'image qu'il se construit de son interlocuteur).

En voulant rendre compte de ces différentes dimensions, notre analyse porte sur les marques linguistiques et les stratégies verbales qui, structurant le discours des professionnels du chant, permettent d'aboutir à une définition révélant des catégorisations spécifiques de la voix (comme entité/support, propriété ou technique vocale).

Enjeux de la définition dans le discours de spécialité musical

1.1 Qu'essaie-t-on de définir ?

C'est une bonne question dans la mesure où la voix se révèle être un objet perceptif multimodal (défini en termes de sensation proprioceptive, écoute de l'autre mais aussi par référence à d'autres registres perceptifs) et pluriparamétrique (GARNIER id.): les locuteurs le caractérisent en termes de timbre, de couleur, de technique ou de mécanisme. Ainsi, l'effort de verbalisation pivote autour des charnières multiples.

Cet argument nous permet de comprendre pourquoi, du moins au niveau du discours, on est loin d'une définition homogène et consensuelle de la voix et plus près d'une description donnée en fonction des indices perceptifs ou mémoriels saillants pour le sujet.

Dans notre étude des passages définitoires, nous n'avons pas visé l'objet défini (variable, même si toujours en rapport avec la

voix ou constitutif de la voix) mais la définition en tant qu'opération à part entière dans un discours dont la visée est essentiellement descriptive et explicative.

1.2 La définition comme concept opératoire en discours

Dans un article consacré aux définitions chez les scientifiques, D. Candel (1992) - à la suite des auteurs comme Chukwu & Thoiron (1989) et Kocourek (1982) - fait la différence entre la définition d'ordre lexicographique et la reformulation comme processus discursif à vocation définitoire. Nous voulons retenir cette distinction vu sa pertinence pour l'analyse de nos extraits. En effet, peu de passages dans notre corpus (référéncé comme corpus QV dorénavant) ont la particularité de proposer une formule définitoire stable.

Nos observations préliminaires convergent vers un nombre de points: les définitions proposées par les spécialistes ont un caractère spontané et instable dû à la spécificité du protocole expérimental (une description libre de l'objet acoustique) et elles se mettent en place à travers un riche cumul de reformulations (DELOMIER & MAXIM, 2008). Les segments définitoires peuvent être déclenchés par des questions de l'expérimentateur (enchaînement réalisé souvent avec une reprise) mais le locuteur peut aussi les produire spontanément par une mise en équivalence de deux ou plusieurs expressions. Il va s'agir pour nous d'observer ces lieux préférentiels d'insertion d'un commentaire définitoire en prêtant une attention particulière aux contextes qui l'entourent. Notre repérage des définitions s'appuie sur un nombre de critères formels et interprétatifs que nous allons détailler plus loin.

2. Corpus et méthodologie

Les entretiens des quatre professeurs de chant ont été retenus dans le cadre de cet article. Le corpus se présente sous la forme d'un flux descriptif ponctué par les interventions de l'expérimentateur. Nous avons jugé utile de délimiter dans un premier temps quatre types de contextes impliqués dans la description de la voix avant d'insister - dans la partie consacrée à l'analyse - sur les structures définitionnelles:

I. Le contexte proprement définitionnel (CTX DEF) regroupe les passages - peu nombreux dans l'ensemble - qui font l'objet de notre analyse. Les définitions se présentent le plus souvent sous la forme d'une équivalence prédicative entre le terme formulé et le terme reformulant: [X c'est Y] ou d'une équivalence opérée avec un relateur métadiscursif [X (c'est-à-dire/je veux dire/ce qui veut dire/autrement dit) Y] (CANDEL, 1992: 36; DELOMIER & MAXIM, 2008: 297-298). Ceci dit, tout comme il a été indiqué dans des études mentionnées, les marqueurs métadiscursifs ne sont pas toujours indicateurs d'un phénomène reformulatif ou définitoire. C'est pour cette raison que notre délimitation sur des critères formels sera doublée d'une observation du statut catégoriel des termes impliqués et d'une interprétation du sens produit en discours.

Ex (1) « JN:-- e:: pour moi la/ *une définition si vous voulez* e:: dans/dans mes critères de:: de jugement d'une voix e:: je trouve que:: le: le vibrato c'est quelque chose de naturel e:: qui vient naturellement dans la voix et e:: qui n'a pas de e:: qui n'as pas tendance à ébranler quoi que ce soit dans le mécanisme vocal § MG: --mm§§ qui fait simplement un/une vibration dans le son »2

L'entretien oral fournit un riche inventaire des marques à la fois discursives et prosodiques de structuration de la définition. Dans l'exemple (1), les amorces multiples dans le corps la définition (BLANCHE-BENVENISTE, 1997: 18), le détachement des marques de point de vue (pour moi, mes critères), l'accélération du débit sur l'introducteur du passage définitoire (une définition si vous voulez) et l'abondance des marques d'hésitation sont autant d'indices de formulation qui participent à la mécanique de la définition, raison pour laquelle nous avons jugé utile de ne pas réduire ces exemples aux simples équations reformulatives. Ainsi, nous avons voulu prendre en compte leur construction en temps réel et les indices précieux qu'ils fournissent par rapport au travail de catégorisation.

II. Le deuxième contexte est le plus répandu dans l'ensemble du corpus QV. Il s'agit d'un registre essentiellement descriptif (CTX DESC) où le locuteur recourt souvent à des énumérations de propriétés et d'éléments constitutifs de la qualité vocale (parfois non-identifiés, ce dont témoigne l'usage des indéfinis : « quelque chose de ») ou à des qualifications et à des jugements de valeur.

Ex (2) « JN:-- il a tendance à avoir du legato y'a un son connecté y a e:: à mon avis avec le souffle e:: y a un rapport entre l'émission et son souffle une attaque qui me semble pas très très consciente ».

Ex (3) « JN:-- bah du coup ça fait quelque chose de:: qu'on pourrait dire plus plat forcément plus plat plus caverneux un petit peu et évidemment y a moins:: y a plus le formant du chanteur e:: quand on entend ça ».

En contrastant le registre descriptif – prédominant - avec le registre définitionnel on constate que ce dernier se distingue par la présence des opérateurs discursifs d'équivalence (c'est-à-dire, autrement dit) ainsi que par la mise en avant d'éléments et de traits définitoires plus généraux (cf. ex.1). Nous aurons l'occasion de parler plus largement de ce passage vers le générique qu'opèrent les séquences définitoires (cf. 3.2).

III. Le troisième contexte que nous avons relevé est constitué de l'ensemble des explications visant la mécanique articulatoire (CTX EXPL). Le locuteur passe souvent par une explication de la technique d'exécution pour justifier une qualité. On repère à travers ces séquences, des verbes renvoyant à l'activité articulatoire mais aussi des marques déictiques et des présentatifs qui désignent l'espace consensuel que les sujets essaient de construire (comme ça, là, voilà). Chose particulièrement intéressante et à la fois marque distinctive du corpus QV, les explications s'accompagnent souvent d'imitations ou d'illustrations vocales qui – on peut faire l'hypothèse – fonctionnent comme un support vocal à la fois illustratif et restititif d'une sensation qui ne peut être procurée par l'écoute.

Ex (4) « JN:-- et quand il descend dans l'autre voix où je dis qu'il tombe un peu dans la bouche même s'il pousse pas avec le souffle il ne prépare plus son mécanisme léger ».

Ex (5) « GK:-- mais si je fais °chantale comme ça là je suis en train d'ouvrir quelque chose comme ça derrière° ».3

Dans l'exemple (5) le locuteur prononce la séquence transcrite entre les symboles ° ° avec un changement perceptible de timbre pour illustrer le mécanisme décrit. Ces séquences imitatives qui mettent en jeu un registre sémiotique vocal se présentent sous une variété de formes, justifiant une typologie que nous avons élaborée ailleurs (DELOMIER & MAXIM 2008: 306).

IV. Le quatrième contexte est souvent transversal aux précédents. C'est un contexte constitué de marques modales autonymiques (CTX AUTO) qui cumule les hypostases du discours où le sujet thématise l'acte appellatif menant à la désignation/dénomination et celles où il revient spontanément sur son dire pour indiquer son caractère a) approximatif, b) problématique c) soumis à l'accord de l'interlocuteur (AUTHIER-REVUZ 1995:189).

Ex (6) « GK: -- ouai:: s *graillon on peut dire graillon* mais enfin *on va dire graillon* pour faire::: vous voyez ce que je veux dire *graillon* »

Ex (7) « JN: -- (...) une légère pression d'air qui aurait tendance à faire *ce que j'appellerais grosso modo du tremolo* mais e::: dans une proportion tout à fait acceptable ».

Ces formes modales ou « boucles méta-énonciatives » qui se greffent sur le trajet du dire présentent des fonctionnements différents dans les cas où elles jalonnent les séquences descriptives (témoignant souvent d'une hésitation par rapport au terme employé cf. ex. 6) par rapport à ceux où elles marquent l'aboutissement d'une séquence explicative. En tout état de cause, la thématisation d'une dénomination problématique est un enjeu essentiel pour la définition élaborée en discours.

Vu la forte cohésion des contextes (définitionnel, descriptif, explicatif, modal autonymique) et le fait qu'il y a souvent des superpositions entre ces différents plans, leur délimitation est un simple artifice méthodologique. Nous allons nous en servir - là où la distinction s'avère utile - pour repérer les points d'encrage et le fonctionnement des éléments définitoires.

3. Analyse des données

L'identification des contextes nous a permis de baliser le champ de la description en traçant les frontières – là où ces frontières sont démarquables - des passages contenant une définition. En même temps, nous avons pu repérer les éléments contextuels qui accompagnent la définition et émettre des hypothèses sur leur apport spécifique.

3.1 Les contextes définitionnels dans l'entretien du sujet GK

Dans les quatre entretiens qui font l'objet de notre analyse, nous avons relevé une quarantaine de contextes définitionnels⁴: GK: 20, JN: 9, AZ: 6, RE: 6. En rapportant le nombre de contextes à la durée des entretiens (JN: 1h23 ; GK: 54 min ; AZ: 1h7 et RE: 32 min) nous constatons que la durée n'est pas un facteur déterminant.

Des marques lexico-grammaticales délimitent et encadrent la définition. Ainsi, dans l'exemple suivant, un support lexical disjoint (« lyrique » dans l'exemple (8), (cf. MOREL & DANON-BOILEAU, 1998 pour la structure du paragraphe oral) devient le support d'une série de prédications : « c'est ça, cette fuite verticale (...) ». La séquence est close par un commentaire qui apporte une touche finale et catégorique à l'ensemble déstructuré de la définition (« c'est vertical »).

Ex (8) « MG: -- donc pour vous naturel c'est comme si on parlait et lyrique par contre e: »

CTX DEF « GK: --oui voilà lyrique c'est ça voilà cette fuite e:: verticale cette verticalité vous savez le tractus vocal qui s'allonge dit Nicole Scotto Di Carlo donc ça veut dire c'est vertical »

CTX EXPL « les pharynx ici ° hhhh ° s'allongent °haa° comme dit bel canto dans un soupir sonore sospiro sonoro ».

L'emploi des présentatifs et des marques énonciatives (d'appel à l'autre et de construction du consensus) contribue à une ébauche de définition où la caractéristique thématifiée est celle de la verticalité. Le locuteur a déjà introduit au cours de l'entretien le concept de verticalité en rapport avec le caractère lyrique de voix ce qui explique la présence du déterminant démonstratif comme marque de réactualisation d'un référent déjà présent dans la mémoire discursive « cette verticalité » (SITRI: 2003). Le caractère décondensé de la définition dû au fait que la formulation est « en train » de se construire va de pair dans cet exemple avec l'emploi de la modalisation autonymique (CTX AUTO) sous la forme du rappel d'un argument d'autorité, « le tractus qui s'allonge/dit Nicole Scotto di Carlo ». Un aspect à retenir, le contexte définitionnel est suivi d'un contexte explicatif (CTX EXPL) où le locuteur apporte des précisions supplémentaires. Des imitations parsèment l'explication technique en donnant cette fois-ci un support iconique aux traits invoqués dans la définition.

Sur les vingt contextes définitionnels relevés dans l'entretien de GK, neuf se trouvent à la suite d'une intervention de l'expérimentateur. Nous obtenons donc la distribution suivante:

Distribution des contextes définitionnels dans l'entretien de GK

